



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

**Le jeudi 05 novembre 2020 à 18 h 00
À la Salle des Fêtes de JOUCAS**

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents – Excusés :

BUoux : Mme Amélie PESSEMESE

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations de :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

Étaient également présents :

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Charlotte GREGOIRE (Assistante de Direction)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2020.

PERSONNEL

1 - MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

Le Président rappelle la décision n°2020-44 en date du 20 avril 2020 modifiant les tableaux des effectifs des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à compter du 1^{er} mai 2020.

Il fait référence aux tableaux d'avancement de grade proposés pour l'année 2020 et à l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2020 relatif aux tableaux d'avancement de grade pour l'année 2020.

Il souligne la nécessité de recruter un agent à temps complet afin de mener à bien les projets relatifs au développement durable. Il précise que cette embauche aura lieu probablement en début d'année 2021.

Pierre TARTANSON souhaite avoir une synthèse de cette mise à jour des tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL.

Emmanuel BOHN indique la création d'un poste d'ingénieur, catégorie A dans la filière technique pour le chargé de développement durable. Il explique que les autres modifications résultent des avancements de grade dans la filière culturelle (catégorie B), la filière animation (catégorie C) et la filière médico-sociale (catégorie C).

Il précise que l'effectif de la CCPAL est constant et qu'il n'y a pas eu de proposition à la promotion interne cette année.

Pierre TARTANSON demande une explication concernant les postes vacants.

Le Président explique que la présence des postes vacants dans les tableaux des effectifs évite à l'assemblée délibérante de se réunir pour créer ces postes.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les tableaux des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2020 comme suit :

Budget principal

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
Emplois fonctionnels						
DGS	A	1		1	1	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE HORS CLASSE	A	1		1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1	
ATTACHE	A	5		5	4	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère Classe	B	3		3	3	
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème Classe	B	0		0	0	
REDACTEUR	B	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe	C	6		6	6	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe	C	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6		6	6	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		30	0	30	29	1
FILIERE ANIMATION						
ANIMATEUR	B	1	0	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	2	0

FILIERE TECHNIQUE						
INGENIEUR PRINCIPAL	A		2		2	
INGENIEUR	A		2		2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B		2		2	
TECHNICIEN	B		1		1	
AGENT DE MAITRISE	C		1		1	

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0	0	0	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème Classe	C	2	2	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	7	7	6	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		18	18	15	3
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					
PROFESSEUR HORS CLASSE	A	1	1	1	
PROFESSEUR DE CLASSE NORMAL	A	1	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	B	10	10	10	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème Classe	B	7	7	7	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1	1	
TOTAL FILIERE CULTURELLE		20	20	20	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
GARDE CHAMPETRE CHEF	C	1	1	1	
TOTAL FILIERE POLICE		1	1	1	0
FILIERE SPORTIVE					
EDUCATEUR DES APS	B	3	3		3
TOTAL FILIERE SPORTIVE		3	3	0	3
FILIERE MEDICO SOCIALE					
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE 1ERE CLASSE	A	1	1	1	
INFIRMIERE EN SOIN GENERAUX HORS CLASSE	A	1	1	1	
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIAL		2	0	2	2
HORS FILIERES					
EMPLOIS SPECIFIQUE - PROFESSEUR DE MUSIQUE	C	1	1	0	1
TOTAL HORS FILIERES		1	0	1	1
TOTAL GENERAL		78	78	70	8

Office du tourisme

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE	A	1		1	1	
REDACTEUR	B	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème Classe	C	4		4	4	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6		6	6	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		12	0	12	12	0
TOTAL GENERAL		12	0	12	12	0

Budget Petite Enfance

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1		1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	1	2	2	
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0		0	0	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	1	4	4	0
FILIERE TECHNIQUE						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2	1	3	3	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	11		11	11	
ADJOINT TECHNIQUE	C	8	5	13	12	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		21	6	27	26	1
FILIERE ANIMATION						
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	9	3	12	12	
ADJOINT D'ANIMATION	C	20		20	19	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		29	3	32	31	1
FILIERE MEDICO SOCIALE						
INFIRMIERE HORS CLASSE	A	1	0	1	1	
INFIRMIERE DE SOINS GENERAUX DE CLASSE SUP	A	2	0	2	2	
INFIRMIERE DE SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	A	2		2	2	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE PREMIERE CLASSE	A	6	1	7	7	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE	A	6	1	7	6	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	7	0	7	7	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	6	1	7	6	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		30	3	33	31	2
HORS FILIERES						
APPRENTI		1	0	1	1	
TOTAL HORS FILIERES		1	0	1	1	0
TOTAL GENERAL		84	13	97	93	4

Budget assainissement

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE TECHNIQUE						
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1	1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		1	0	1	1	0
HORS FILIERES						

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE		3		3	3	
RESPONSABLE DE POLE		1		1	1	
CANALISEUR		1		1	1	
OUVRIER SPECIALISE		1		1	1	
ELECTROMECHANICIEN		1		1	1	
TECHNICIEN		9		9	7	2
TOTAL HORS FILIERES		16	0	16	14	2

TOTAL GENERAL		17	0	17	15	2
----------------------	--	-----------	----------	-----------	-----------	----------

Budget eau potable

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS A TNC	TOTAL	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère Classe	C	2		2	2	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	0	2	2	0

FILIERE TECHNIQUE						
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1		1	1	
INGENIEUR	A	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE	C	1		1	1	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1		1	1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0

HORS FILIERES						
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE		2		2	2	
RESPONSABLE DE POLE		1		1	1	
TECHNICIEN		4		4	4	
ELECTROMECHANICIEN		1		1	1	
OUVRIERS SPECIALISES		3		3	3	
TOTAL HORS FILIERES		11	0	11	11	0

TOTAL GENERAL		17	0	17	17	0
----------------------	--	-----------	----------	-----------	-----------	----------

TOTAL GENERAL		208	13	221	207	14
----------------------	--	------------	-----------	------------	------------	-----------

Dit que les emplois permanents s'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, seront pourvus par des agents contractuels conformément aux articles 3-2 et 3-3-1 et 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la CCPAL.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2 - PAE PERREAL - VENTE DU LOT N° 16 A AM CUBE IST

Patrick MERLE rappelle :

- l'aménagement du Parc d'activité de Perréal (Argiles) situé Avenue des Argiles à Apt, comprenant 38 lots et implanté sur les parcelles cadastrées Section AE N°, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 151, 156, 275, 304, d'une contenance de 100 523 m²,
- le permis d'aménager accordé le 5 décembre 2012,
- la délibération n°2015-06 du 28 janvier 2015 fixant le prix de vente au m² des lots viabilisés à 45 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),
- le permis d'aménager modificatif accordé le 2 octobre 2015,
- la délibération n°2017-123 du 21 septembre 2017 permettant la dénomination des voies nouvelles et la numérotation des 38 parcelles,

- l'avis du Domaine révisé n°2018-84003-V-0567 du 7 mai 2018 pour l'ensemble des lots qui confirme la valeur de chaque lot à 45 €/m²,

Il rappelle aussi que les travaux d'aménagement du Parc d'activités économiques de Perréal, chemin des Grandes terres à Apt ont été réceptionnés le 8 juillet 2015.

Il indique la demande M. Thierry SAKREF du 11 septembre 2020, gérant de la SAS AM CUBE-IST, d'acquérir le lot n°16 situé sur le Parc d'activités de Perréal, d'une superficie de 1 734 m², afin de développer une activité de fabrication de podomètres électroniques et son souhait de pérenniser au moins 6 emplois sur le territoire, sur les 3 années à venir.

La commission développement économique a émis un avis favorable en date du 2 octobre 2020.

Par courrier en date du 20/10/2020, M. Thierry SAKREF a renouvelé son intention ferme d'acquérir le lot n°16 sur le Parc d'activités économiques de Perréal.

Jean AILLAUD rappelle la vente en avril 2018 de la parcelle D 1709 située sur le lotissement Les Moulins à Gargas à la société AM Cube pour y développer l'activité professionnelle de la société (agrandissement de parking).

Le Président annonce que la vente du lot n°18 à BLACHERE sera probablement présentée lors du prochain bureau communautaire.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la vente du lot n°16 situé sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 1 734 m² à M. Thierry SAKREF, gérant de la SAS AM CUBE-IST, avec la faculté de se substituer à une société dans laquelle elle sera obligatoirement associée.

Dit que le montant de la vente est fixé à 45 euros HT le m² soit 78 030 € HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur).

Dit que les honoraires de l'agence immobilière (mandat de recherche ci-joint) d'un montant de 4 166,66 € HT sont à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente.

Désigne Maître Gossein, notaire à Apt pour rédiger l'acte.

Mande le Président de la CCPAL aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

3 - TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - DEMANDE DE SUBVENTION

Patrick MERLE rappelle les statuts de la CCPAL et notamment la compétence :

« Actions de développement économique et touristiques - 1.2.5. Le soutien aux structures d'aide à l'insertion économique et d'accès à l'emploi ».

Il précise que le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) a été initié par l'association les Amis des Trois Cyprès et qu'il est porté par l'association Zou Vaï.

Il indique la volonté des communes d'Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt de soutenir ce projet.

La CCPAL a la volonté de porter, en partenariat avec l'association Zou Vaï, cette expérimentation et de solliciter le financement d'un chargé de mission, dans le cadre du programme LEADER, qui sera chargé notamment de constituer le dossier d'habilitation, de définir le périmètre d'expérimentation, de constituer un Comité Local de l'Emploi et d'accompagner à la création d'une Entreprise à But d'Emploi.

La CCPAL et de l'association Zou Vaï souhaitent s'associer et mutualiser les moyens nécessaires à la constitution du dossier d'habilitation notamment, en recrutant un Chargé de mission.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour 2021-2022 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses			Montant estimatif des recettes	
Chargé de mission Territoire zéro chômeur de longue durée	Chargé de mission mutualisé sur 18 mois (2021-2022) :	68 832 €	LEADER : 86%	68 832 €
	Coûts indirects (15% de frais salariaux) :	10 325 €	Autofinancement : 14%	11 325 €
	Autres frais (déplacements, réunion) :	1 000 €		
TOTAL		80 157 €	TOTAL	80 157 €

Le Vice-Président expose le projet de réponse à l'appel à projet joint à la délibération.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter le financement d'un chargé de mission dans le cadre du programme LEADER Fiche n° 3 « Accompagner les différentes formes d'entrepreneuriat ».

Il souligne la forte implication que devront avoir les élus locaux dans ce projet étant donné que les emplois proviendront essentiellement des collectivités.

Il rappelle la dimension sociale, humaine mais également financière à prendre en compte pour ce projet.

Il explique que l'objectif du projet est de trouver 200 emplois.

Le Président précise que le financement du chargé de mission territoire zéro chômeur de longue durée par la CCPAL n'excèdera pas les 18 mois.

Didier PERELLO demande quelle est l'implication des communes d'Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt dans ce projet.

Patrick MERLE rappelle que les élus seront très sollicités pour trouver des emplois et qu'aucune contribution financière a été demandée à ces communes. Le but étant de définir un périmètre d'action.

Frédéric SACCO indique que la Ville d'Apt a décidé de soutenir l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » en versant une cotisation qui s'élève à 500 € par an.

Christian BELLOT souligne la difficulté de trouver des emplois non concurrentiels.

Le Président explique l'état d'esprit de ce projet à savoir, ramener au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en travaillant les indemnités des chômeurs.

Le Bureau, après délibération :

Par 22 voix pour,

Et 3 abstentions (Jean AILLAUD, Roland CICERO, Frédéric SACCO)

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite la participation financière du GAL Haute Provence-Luberon dans le cadre du programme LEADER.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

4 - AIDE AUX PROJETS ARTISTIQUES ET PEDAGOGIQUES ASSOCIANT ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE - SERVICE PROSPECTION ET SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE - SDEA 2020 2025

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération N°CC-2020-109 en date du 20 juin 2019, approuvant le projet d'établissement du conservatoire de musique pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Elle précise que le programme d'actions culturelles du conservatoire pour l'année 2019/2020 a été validé par les membres de son conseil d'établissement, le 22 janvier 2020.

Elle fait référence au programme d'aide en faveur de la culture du Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA) 2020-2025 et indique le report de certaines actions culturelles sur l'année scolaire 2020- 2021 en raison de la crise sanitaire du Covid -19 et de la période de confinement débuté au mois de mars dernier.

La Vice-Présidente mentionne le dispositif en faveur de la culture 2020, proposé par la Direction du patrimoine et de la culture, service prospection et soutien aux acteurs culturels du Département de Vaucluse.

Le conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon au travers de son programme d'action culturelle peut prétendre à une aide aux projets artistiques et pédagogiques associant établissement d'enseignement artistique et établissement scolaire d'un montant de 2 000 € pour la mise en œuvre du projet intitulé *Les classes artistiques musique à la découverte de la Chip Music*.

Ce projet programmé en 2019 et reporté en 2020 en raison de la période de confinement du printemps dernier, concerne l'ensemble des élèves du conservatoire de musique inscrit en classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} artistique. Cette action se déroulera au cours de l'année scolaire 2020/2021, sous la forme 5 journées d'ateliers de pratique musicale au conservatoire de musique et une journée de répétitions et concert à la MJC d'Apt.

Ce projet bénéficie également d'une aide de la DRAC PACA dans le cadre de l'appel à projet 2020 (décision n°2020-67 du 16 juin 2020), d'un montant de 5 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Chipmusic et circuit bending (musique électronique)	Rémunération artiste :	3 480 €	Etat DRAC PACA : 58 %	5 000 €
	Frais de matériel, de transport et repas, d'assurance et de production :	1 560 €		
	Musiciens intervenants :	2 400 €	Département de Vaucluse : 23 %	2 000 €
	Technique et matériel :	600 €		
	Communication :	300 €	Autofinancement : 19 %	1 640 €
	Autres frais :	300 €		
TOTAL	8 640 €	TOTAL	8 640 €	

L'aide attribuée par le Département de Vaucluse d'un montant de 2 000 € sera versée en 2020, mais les dépenses liées à ce projet seront principalement engagées à partir de janvier 2021.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Sollicite dans le cadre du dispositif en faveur de la culture, relatif au soutien au développement des enseignements artistiques, proposé par la Direction du patrimoine et de la culture du Département de Vaucluse, un aide de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

S'engage à inscrire cette recette de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2020, et à prévoir cette dépense de fonctionnement sur le budget suivant.

Autorise le Président de la CCPAL à signer tous documents nécessaires à l'exécution la présente délibération.

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle que le Conservatoire de musique est fermé jusqu'au 1^{er} décembre 2020 et qu'une lettre d'information a été envoyée aux parents d'élèves. Elle précise que les cours sont assurés en ligne et que les intervenants assurent les cours de musique à l'extérieur.

5 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE AU POLE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES BOURGUIGNONS A APT

Le Président rappelle les travaux prévus par la CCPAL pour la requalification des infrastructures du pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt.

Il indique la vétusté des réseaux d'eau potable et d'assainissement présents dans cette zone et l'opportunité de procéder à des travaux couplés de réfection de ces réseaux.

Il précise que le coût total de l'opération est estimé à 100 734 € HT pour l'eau potable et 170 188 € HT pour l'assainissement et que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces travaux de réfection de réseaux.

Les travaux d'assainissement sont déjà inscrits dans le contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale, délibération N°CC-2019-146 en date du 14 novembre 2019, (contrat ZRR) signé le 04/12/2019 avec l'Agence de l'eau et ont déjà fait l'objet d'un plan de financement (50 % de participation prévue par l'Agence de l'Eau).

Le Président propose que la demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant pour les travaux d'eau potable :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Réfection des réseaux d'eau potable au pôle économique des Bourguignons à Apt	Mission de maîtrise d'œuvre :	2 970 €	Agence de l'eau RMC : 30 %	30 220 €
	Diagnostic amiante :	1 406 €		
	Levé topographique :	1 073 €	Autofinancement : 70%	70 514 €
	Travaux de réfection des réseaux :	84 093 €		
	Mission SPS :	185 €		
	Contrôle réception travaux :	1 850 €		
	Divers et imprévus (10%) :	9 157 €		
TOTAL	100 734 €	TOTAL	100 734 €	

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière aux taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et notamment dans le cadre de l'appel à projets « Rebond ».

Sollicite une dérogation pour entreprendre ces travaux, sans attendre la notification de la décision d'aide financière.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Prend note que les travaux d'assainissement sont inscrits dans le contrat ZRR.

Autorise Le Président de la CCPAL à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

Lucien AUBERT annonce à l'assemblée qu'il a demandé au service Eau et Assainissement de la CCPAL de répertorier les projets des 25 communes sur les 3 années à venir afin d'établir un plan pluriannuel des travaux permettant d'anticiper et de ne plus travailler dans l'urgence.

QUESTIONS DIVERSES

TELETRAVAIL A LA CCPAL ET CRISE SANITAIRE

Le Président annonce que les responsables de service de la CCPAL ont fait des propositions d'organisation du télétravail et qu'un comité technique extraordinaire a eu lieu ce matin. Il précise qu'environ une trentaine de personnes télétravailleront dès la semaine prochaine. Il indique que pour toute question relative au télétravail, les communes peuvent s'adresser à Nathalie ROGER, DRH de la CCPAL.

Le Président fait un point concernant le suivi de la situation sanitaire dans le département. Il indique un taux d'incidence de 725 pour 100 000 habitants pour la semaine 44 et précise que le Vaucluse fait partie des 10 départements de France avec les plus forts taux d'incidence.

COURRIER DE SOUTIEN

Le Président donne lecture du courrier de soutien à l'ensemble du corps professoral et propose aux maires ou représentants présents de signer ce courrier.

Véronique ARNAUD-DELOY informe l'assemblée d'une action collective, une journée citoyenne, au Lycée d'Apt le mardi 10 novembre.

Pierre TARTANSON rappelle que les élus se sont rassemblés, il y a environ 3 semaines, pour manifester et soutenir les enseignants.

Courrier de soutien en annexe (1).

INTERVENTION DE LAURENCE LE ROY

Laurence LE ROY rappelle à l'assemblée que les ateliers géographiques n°5 et n°6 concernant le PLH (Programme Local de l'Habitat), prévus mardi 10 novembre, sont annulés. Elle précise qu'un courrier d'information a été envoyé à ce sujet. Elle rajoute que le dernier atelier thématique (atelier n°3) est maintenu en visioconférence, le lundi 23 novembre de 14h à 17h. Pour les personnes qui ne sont pas équipées pour la visioconférence et qui souhaitent participer à l'atelier, une salle de réunion a été réservée à CAP LUBERON.

INTERVENTION DE GERARD BAUMEL

Gérard BAUMEL annonce au bureau que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) visant notamment, dans le domaine de la commande publique à accélérer la contractualisation avec les entreprises. En effet, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les lots portant sur des travaux et dont le montant serait inférieur à 100 000 € HT (à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots) seraient dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables.

Gérard BAUMEL indique que la commune de Céreste a acheté un masque transparent pour le professeur de l'école de la commune afin de faciliter la compréhension des élèves malentendants. Cependant, il précise que la commune n'a pas trouvé de masque transparent pour les enfants. Il annonce avoir écrit au Ministre de l'Éducation Nationale afin de trouver une solution et d'envoyer un lot de masques transparents à toutes les écoles qui en feraient la demande.

INTERVENTION DE DOMINIQUE SANTONI

Dominique SANTONI informe le bureau du projet piloté et financé par le Ministère de la Culture : le label « Capitale française de la Culture ». Elle énumère les objectifs de ce label et notamment la mise en valeur du dynamisme et de l'attractivité de nos territoires. Ce label va distinguer tous les 2 ans à compter de 2021 un projet ambitieux, structurant et innovant centré sur l'art et la culture, développé par une ville moyenne ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants. Le projet retenu bénéficiera d'une dotation d'1 million d'euros. Elle présente les critères d'attribution du label : le caractère innovant du projet, la participation des habitants, l'accessibilité du projet, la capacité en mettre en œuvre le projet dans une durée pluriannuelle, le rayonnement culturel au plan national et international, la solidarité des territoires.

Elle précise que c'est Cédric MAROS, adjoint à la Culture d'Apt qui a sensibilisé les élus sur cet appel à projet. Elle demande l'avis du bureau sur une éventuelle candidature avec un projet intitulé « Via Domitia », musée d'art à ciel ouvert. Elle explique que des bornes culturelles seraient installées le long de la véloroute pour présenter les œuvres et valoriser le patrimoine historique, artistique et naturel du territoire. Elle indique la présence de bornes militaires sur la Via Domitia qui pourraient être utilisées comme support de présentation des œuvres.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31 décembre 2020 sur la plateforme dédiée. Elle termine en indiquant que Cédric MAROS propose de réaliser le dossier de candidature en précisant que la réalisation du dossier n'aura aucune incidence financière.

Le bureau émet un avis favorable à cette candidature.

PIÈCE ANNEXE

1- Courrier de soutien

Le Président remercie Lucien AUBERT pour son accueil ce soir à Joucas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Gilles RIPERT

